



**FORMULAIRE DE DÉCLARATION
DE MANIFESTATIONS
ET RASSEMBLEMENTS DE PUBLIC**

Commune de LES-GARENNES-SUR-LOIRE
Mairie Grand 'Rue
49610 LES-GARENNES-SUR-LOIRE
Tél : 02 41 91 90 09
Mail : mairie@les-garennes-sur-loire@fr

MODE D'EMPLOI

Vous organisez une manifestation sportive, récréative ou culturelle en espace ouvert principalement. Au regard du nombre de personnes attendues, du lieu et des conditions dans lesquelles se déroulera votre manifestation, cette dernière peut nécessiter la mise en œuvre de mesures particulières de sécurité publique (police, gendarmerie) et civile (secours aux personnes).

En remplissant ce formulaire, vous permettez aux services de gendarmerie de vous assister dans la préparation de votre manifestation afin qu'elle se déroule dans les meilleures conditions de sécurité possibles pour vous-même, vos collaborateurs et le public.

Ce formulaire devra être complété et adressé à la mairie de la commune des Garennes-sur-Loire.

ATTENTION : ce formulaire, établi au titre de la sécurité des rassemblements de public ne, se substitue pas aux procédures réglementaires pour lesquelles vous devez, le cas échéant, effectuer la demande correspondante pour :

La sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

L'utilisation exceptionnelle de locaux ou bâtiments publics ;

Les rassemblements de véhicules à moteur, aux manifestations sportives non motorisées,

Les manifestations nautiques ou aériennes ;

L'organisation d'un spectacle pyrotechnique ;

L'autorisation d'occupation du domaine public ou des terrains privés ;

L'ouverture d'un débit de boissons temporaire (buvette).

En fonction de l'ampleur de votre manifestation, certaines rubriques seront laissées sans objet. Ce formulaire concerne surtout des manifestations en espace ouvert. La commune des Garennes-sur-Loire peut vous accompagner pour la rédaction de ce formulaire.

Références réglementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212-2 et L2215-1

Code de la sécurité intérieure, notamment ses articles R211-22 à R211-26 et R211-31

Décret n° 2006-237 du 27 février 2006 modifié relatif à la procédure d'agrément de sécurité civile

Arrêté du 7 novembre 2006 fixant le référentiel national relatif aux dispositifs prévisionnels de secours

Circulaire ministérielle NOR/INT/E/88/00157/C du 20 avril 1988 relative à la sécurité des grands rassemblements

PRÉSENTATION DE LA MANIFESTATION

NOM ET QUALITÉ DE L'ASSOCIATION

RESPONSABLE LÉGAL

COORDONNÉES DE L'ASSOCIATION

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

NOM DE LA MANIFESTATION

CARACTÉRISTIQUES DE LA MANIFESTATION

Type de l'évènement :

Lieu de l'évènement:

Descriptif :

DATE ET HORAIRE DE LA MANIFESTATION

PROGRAMME DÉTAILLÉ

PUBLIC ATTENDU

Nombre de participants ou spectateurs :

Effectif maximal attendu simultanément :

Nombre de bénévoles concourant à la manifestation :

Entrées payantes : Oui Non

Public attendu pour cette manifestation :

RÉFÉRENT SÉCURITÉ

Nom et qualité :

Téléphone durant la manifestation :

SÉCURITÉ GLOBALE

Composition du service sécurité :

Effectifs du service sécurité :

Autres dispositions :

SÉCURITÉ DES ENTRÉES PIÉTONS

Effectif dédié aux entrées :

Descriptif du type de contrôle prévu :

Autres dispositions :

SÉCURITÉ DU SITE

Effectif dédié au site :

Descriptif du type de contrôle prévu :

Autres dispositions :

SÉCURITÉ DES ACCES ET PARKINGS

Effectif dédié aux accès et parkings :

Descriptif du type de filtrage prévu :

Autres dispositions :

Localisation des parkings :

Nombre de places de parking :

PROTECTION DU PÉRIMÈTRE

Protection des abords l'espace est clos : Oui Non

Type de protection prévue :

Type de protection contre voiture bélier :

Autres dispositions :

NEUTRALISATION DES VOIES

Conséquences sur réseau de transports :

Conséquence sur les axes de circulation :

Arrêtés municipaux réglementant la circulation : Oui Non

DISPOSITIF PRÉVISIONNEL DE SECOURS

Dispositif de secours :

Organisme assurant la couverture médicale :

Accès prioritaire des secours :

Autres dispositions :

DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens de lutte contre incendie :

Agents de prévention incendie :

Autres dispositions :

DISPOSITIF D'ALERTE ET D'ÉVACUATION

Présence d'un dispositif de communication interne :

Autres dispositions :

INSTALLATIONS PARTICULIERES

Comptoir de vente de l'alcool:

Installations provisoires :

Installations techniques :

Utilisations de bâtiments communaux :

Protection contre le bruit :

Équipements sanitaires :

Accessibilité PMR :

LISTING DES PIÈCES À FOURNIR

En fonction de l'importance de l'évènement et du public attendu les documents suivants devront être joints à cette déclaration.

1-Plan de masse faisant apparaître les éléments dédiés à la sécurité

- Entrée(s) piétons
- Accès véhicules
- Emplacement des parkings
- Matérialisation du trajet des navettes parking <=> site de l'évènement (le cas échéant)
- Emplacements des agents de sécurité et/ou autres responsables de la sécurité
- Infrastructures liées à l'organisation (stands, parcours divers, scènes, etc.)
- Matérialisation des protections du périmètre

2-Plan faisant apparaître les moyens dédiés aux secours et à la gestion de la circulation

- Positionnement du Poste de commandement si besoin
- Emplacement des postes de secours
- Emplacement des moyens de lutte contre l'incendie
- Accès des secours et axe(s) d'évacuation
- Matérialisation des voies fermées temporairement à la circulation, des sens d'accès et des éventuels itinéraires et emplacements réservés aux transports en commun

3-Pièces complémentaires si nécessaire

- Copie des autorisations d'occupation du domaine public ou des terrains privés
- Copie des demandes d'occupations ou utilisation des locaux publics
- Contrat avec une société privée de sécurité
- Copie des habilitations des agents pour la palpation
- Convention complète du Dispositif Prévisionnel de Secours
- Convention avec un organisme médical privé
- Attestation de bon fonctionnement des extincteurs et liste des personnels SSIAP
- Arrêté municipal et/ou départemental réglementant la circulation et/ou le stationnement
- Arrêté d'ouverture temporaire de débit de boissons
- Liste des installations particulières (chapiteaux, tentes, etc.)